



On va me supprimer la vue de la Tour Eiffel

Par **Arrow Nymous**, le **02/09/2016** à **21:56**

Bonsoir,

J'habite sur Clichy dans un immeuble dont je suis locataire, j'ai choisi cet appartement à louer car j'avais du balcon la chance de voir le sacré cœur et la Tour Eiffel du 5ème étage de l'immeuble et bien entendu je paye chère cette location pour cet atout.

Compte tenu des lourds travaux dans le 17ème côté Pte Clichy un immeuble qui s'est construit en très peu de temps à une rapidité incroyable va me cacher définitivement la vue de la Tour Eiffel de mon balcon.

Quelqu'un pourrait-il m'aider à savoir si je peux demander un dédommagement ou une compensation quelconque pour cette perte de confort qui ne changera pas pour autant le montant de mon loyer ? Et auprès de qui ?

Merci par avance

Arrow [smile16]

Par **morobar**, le **03/09/2016** à **08:56**

Bonjour,

Dans la mesure où vous payez un loyer, c'est au bailleur de prendre en considération votre souhait.

A mon avis sans grand espoir de prospérité.

Par amajuris, le 03/09/2016 à 09:30

bonjour,

la vue sur le sacré-coeur et la tour eiffel figure-t-elle sur votre bail de location.

comme vous habitez une zone fortement urbanisée, la construction d'immeubles est normale et les tribunaux indiquent souvent que nul n'est assuré de conserver son environnement d'habitations.

salutations